

Réunion du 5 janvier 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CP/2015/5 - Développement économique - 21
Acomptes sur les subventions de fonctionnement aux organismes à vocation économique et touristique

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, donne un avis favorable au président du Conseil Général pour le versement des acomptes suivants :

- 1 277 500 euros à l'Agence de développement touristique du Bas-Rhin (ADT),
- 1 140 000 euros à l'Agence de développement économique du Bas-Rhin (Adira),
- 75 000 euros à la Société d'économie mixte locale Maison de l'Alsace à Paris (SEML MAP),
- 225 000 euros à l'Agence pour le développement des entreprises et des compétences (ADEC),
- 20 000 euros à la Chambre de consommation d'Alsace.

Non participation au vote : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150105-lmc191350-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 08/01/15